



DECISION DU PRESIDENT DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU CENTRE
COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

PRISE LE 11 09, 2023

EN APPLICATION DE LA DELEGATION D'ATTRIBUTIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
RESULTANT DE LA DELIBERATION DU 9 JUILLET 2020

Marchés Publics
CT/KC
2023-20

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

095-219505989-20231211-CCAS2023DEC20-CC

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/12/2023

OBJET : Marché à procédure adaptée – « Organisation de séjours au profit des seniors de la ville de Soisy-sous-Montmorency en 2024 »

Le Président du Centre Communal d'Action Sociale,

VU le Code de l'Action Sociale et des Familles, et notamment ses articles R123-20 et suivants,

VU le Code de la Commande Publique, et notamment, ses articles L 1111-4, L 2113-10 et 11, R 2113-1 à 6, L2120-1, R 2121-1 à 4, L2123-1, R 2123-1 à 7.

VU la délibération de délégation d'attribution du conseil d'administration du centre communal d'action sociale en date du 9 juillet 2020,

CONSIDERANT que chaque année, le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Soisy-sous-Montmorency organise des séjours de vacances en direction du public 'senior' (personnes âgées de plus de 60 ans),

CONSIDERANT que le CCAS renouvelle l'organisation de ce type de séjours au titre de l'année 2024,

CONSIDERANT qu'en vue de répondre à ce besoin, une procédure de consultation a été mise en œuvre, décomposée en deux lots et définis comme suit :

- ❖ Lot n°1 – Organisation de séjour en Europe – Circuit en Andalousie
- ❖ Lot n°2 – Organisation de séjour en France – Vallée de la Dordogne

CONSIDERANT que dans le cadre de cette procédure de consultation, un avis d'appel public à la concurrence a été transmis par voie électronique le 4 octobre 2023 pour une publication sur le profil acheteur et au BOAMP le 05/10/2023,

CONSIDERANT qu'à date limite de remise des offres, le 6 novembre 2023 à 12h, 3 plis avaient été déposés dans les délais, et aucun hors délais,

CONSIDERANT les offres présentées, et l'analyse qui en a été faite,

DECIDE

Article 1 : De signer le marché – **Organisation de séjours au profit des seniors de la ville de Soisy-sous-Montmorency en 2024** comme suit :

N° de lots	Intitulé du lot	Nom de l'entreprise	Montants tranche ferme en € TTC	Montants tranche optionnelles 1 en € TTC	Montants tranche optionnelles 2 en € TTC	Majoration pour chambre individuelle en € TTC
1	Organisation de séjours en Europe – circuit en Andalousie	Hible / Loire Océan Voyages	30 160.00	19 950.00	11 500.00	295.00

2	Organisation de séjours en France -- Vallée de la Dordogne	Envie d'ailleurs	22 867.00	13 990.00	6 675.00	252.00
---	--	------------------	-----------	-----------	----------	--------

Article 2 : Le marché prend effet à compter de sa date de notification au titulaire jusqu'à la réalisation parfaite et complète des prestations, objet du marché.

Article 3 : Les crédits correspondants sont inscrits sur le budget du Centre Communal d'Action Sociale.

Article 4 : L'ensemble des dispositions contractuelles régissant le présent marché est mentionné dans le cahier des clauses administratives particulières (CCAP), le cahier des clauses techniques particulières (CCTP) et toutes les pièces constitutives de l'accord-cadre.

Article 5 : La présente décision est transmise :

- à Monsieur le Sous-Préfet de Sarcelles,
- à Madame la Comptable assignataire de Montmorency,

Fait à Soisy-sous-Montmorency, le 11 DEC. 2023

Le Président du Centre
Communal d'Action Sociale,



Luc STREHAIANO




Transmis en Sous-Préfecture de Sarcelles le : 11 DEC. 2023

Mis en ligne/ou notifié le : 12 DEC. 2023

Acte rendu exécutoire en vertu des articles L 2131-1 et L 2131-2 du CGCT. Le 12 DEC. 2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de 2 mois à compter de la date du « rendu exécutoire » mentionnée sur le présent acte.